



ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC

Mémoire sur

LE LIVRE VERT

« LA FORÊT, POUR CONSTRUIRE LE QUÉBEC DE DEMAIN »

Présenté à la

CONSULTATION SUR LE RÉGIME FORESTIER

**Gaétane Boisseau, M.Sc. biologiste
Experte-conseil en conservation**

Association des biologistes du Québec

1208, rue Beaubien Est, bureau 102
Montréal (Québec) H2S 1T7

MARS 2008

Introduction

L'Association des biologistes du Québec (ABQ) remercie le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF) de lui permettre de présenter ses commentaires et suggestions à la consultation générale sur le régime forestier relativement au dépôt du Livre vert « *La forêt, pour construire le Québec de demain* ». Nous avons participé à la consultation nationale sur le Livre vert qui s'est tenue à Québec le 7 mars dernier.

L'ABQ désire participer activement à cette consultation générale sur le régime forestier car ses membres sont d'avis que l'aménagement forestier durable ne peut se faire sans le concours des biologistes et autres professionnels forestiers. Les biologistes sont en effet directement interpellés en matière de conservation de la biodiversité et de saine gestion des multiples valeurs de la forêt afin que cet écosystème complexe puisse assurer ses fonctions vitales et continuer à générer des bénéfices à toute la communauté québécoise.

L'ABQ reconnaît que la foresterie au Québec est en évolution constante, depuis le début de la mise à jour du régime forestier en 1998. L'intérêt du public également, notamment depuis la sortie du film « L'Erreur boréale » de Richard Desjardins et Robert Monderie en 1999. Les nombreux rapports et consultations qui ont suivis ont permis de mettre en lumière les lacunes de la gestion forestière au Québec et, de par leurs recommandations, ont aidé le gouvernement à améliorer ses outils législatifs et réglementaires en matière de gestion forestière au Québec. L'ABQ salue les nombreuses initiatives du gouvernement telles que la détermination des objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV), l'amélioration du réseau d'aires protégées, la réduction de la possibilité forestière et les projets pilotes d'aménagement écosystémique. Toutes ces initiatives concourent à une meilleure protection de la biodiversité et des ressources forestières.

Toutefois, il faut reconnaître qu'il reste encore à faire pour qu'enfin les Québécois puissent affirmer que le territoire forestier est géré de façon durable. Par exemple, au chapitre de la conservation de la biodiversité, il ne se fait toujours pas d'études d'impact des aménagements forestiers alors que la foresterie est une activité industrielle à grande échelle. Il n'existe aucune norme pouvant restreindre la fragmentation du territoire occasionnée par les chemins et les coupes, l'une des causes majeures de la perte de biodiversité. De plus, les entreprises forestières ne sont pas soumises systématiquement à des audits indépendants de leurs pratiques. Ces quelques exemples illustrent combien notre régime forestier est encore loin de ce que les biologistes croient nécessaire pour l'atteinte d'un aménagement forestier durable.

Nos commentaires portent exclusivement sur le document en consultation et sont énoncés suivant l'ordre des éléments du Livre vert, à savoir la vision et les objectifs suivis des orientations de votre ministère.

1. La vision d'avenir

1.1. La protection de la biodiversité au premier plan

L'Association des biologistes du Québec appuie la vision d'avenir du nouveau régime forestier énoncée dans le Livre vert. Toutefois, nous voudrions que ce nouveau régime reflète de manière plus explicite l'importance qui sera accordée à la protection du patrimoine forestier, notamment, en garantissant la pérennité des forêts et en protégeant la diversité biologique et les processus écologiques. En effet, pour être pleinement conséquents avec les valeurs du développement durable, nous croyons que la protection du patrimoine forestier devrait être un objectif tout aussi important que celui de l'élaboration d'une stratégie industrielle. En effet, comment assurer aux générations futures une stabilité économique si l'on n'a pas d'abord sécurisé la pérennité des ressources naturelles? La protection de la diversité biologique de nos forêts offre la meilleure garantie du maintien de la résilience de ces écosystèmes dans un environnement changeant. C'est ainsi en misant sur la protection de la biodiversité que nous pourrions offrir à nos enfants le plus vaste éventail de choix pour l'avenir.

Nous sommes fiers de constater la volonté de favoriser une sylviculture à la fine pointe des connaissances scientifiques. Toutefois, nous souhaitons que cela inclue également la même recherche d'excellence en matière d'aménagement forestier durable où la biodiversité est un élément aussi important que la productivité forestière.

1.2. L'intégration des compétences en aménagement des ressources forestières

L'ABQ croit que l'aménagement forestier durable ne peut se faire sans l'intégration de compétences diversifiées, entre autres celles des biologistes et autres professionnels forestiers. Cette nécessité d'intégration des compétences en aménagement des ressources forestières devient de plus en plus évidente, la gestion se complexifiant en raison des nouvelles exigences que commande l'aménagement durable des forêts.

Il apparaît incontournable de profiter de la révision du régime forestier pour définir les rôles de chacun dans la gestion de ce patrimoine public. Les biologistes désirent mettre leur expertise au service de la population, tant pour la protection du public comme professionnels que pour l'acquisition de connaissances ainsi que la protection et la mise en valeur des ressources forestières dans un contexte de gestion multidisciplinaire.

1.3. L'éducation et la recherche : des outils incontournables

Si le développement durable se traduit en planifiant pour les générations futures, comment en établir les fondements sans investir dans l'éducation et la recherche? Il s'agit d'une lacune importante que nous relevons dans le Livre vert. Pourtant, la Commission Coulombe avait établi clairement que la recherche, le transfert de connaissances et l'éducation relative au milieu forestier devait être une priorité du Québec de demain. Pourtant, comment faire face aux enjeux

de l'attraction ou la rétention de la main-d'œuvre et de la confiance des Québécois sans les associer explicitement aux défis de l'éducation? De même, on ne peut miser sur une importante décentralisation du pouvoir et de la responsabilité à l'égard de la forêt sans associer des ressources substantielles au renforcement progressif des capacités locales. Le gouvernement devra investir dans l'éducation relative au milieu forestier dans toutes les couches de la société, en élaborant une stratégie qui permettra de soutenir les structures scolaires et parascolaires existantes et en encourageant les organisations à vocation éducative. Si, à l'instar du message du Premier ministre, nous sommes un peuple forestier, il importe que la population québécoise développe une plus grande culture forestière pour mieux participer à ce grand virage.

1.4. Le partenariat avec les Premières nations

Enfin, un quatrième point est celui de la place des communautés autochtones dans le Québec forestier de demain. Avec la Paix des Braves, le Québec annonçait la mise en œuvre d'une nouvelle relation de partenariat avec les Cris. **Nous croyons que le principe de partenariat avec les Premières nations devrait également figurer à titre de priorité dans le virage forestier annoncé dans le Livre vert.** Certes, la participation des autochtones est mentionnée comme « condition de réussite de cette nouvelle approche de régionalisation ». Toutefois, nous croyons que le Québec doit faire un plus grand effort pour associer les communautés autochtones à la réforme du régime forestier. Il faut mieux tenir compte de cette relation privilégiée que les Premières nations entretiennent à l'égard de la forêt et appuyer le développement de leurs communautés au sein de la société québécoise. Nous croyons qu'il faut faire du partenariat avec les Premières nations, un objectif explicite de manière à répondre aux besoins exprimés par les communautés et à investir les ressources nécessaires à la réussite de la régionalisation. En particulier, la forêt demeure un milieu de vie pour la plupart des communautés autochtones du Québec et un lieu d'expression et d'épanouissement culturel. La régionalisation est une occasion pour les autochtones de redéfinir leur rôle dans l'aménagement intégré des ressources forestières et de mettre en valeur leurs savoirs et leurs savoirs-faire. En particulier, la voie du dialogue régional passe par la reconnaissance et le respect de la diversité des valeurs associées à la forêt. Nous croyons qu'il reste encore du chemin à parcourir pour atteindre cet objectif en région et l'accompagnement du gouvernement central sera indispensable.

2. Les objectifs

2.1 Des produits à forte valeur ajoutée et une culture du bois

Nous sommes d'avis que le Québec doit effectivement développer l'industrie de transformation vers des produits à forte valeur ajoutée. Les produits issus de la forêt québécoise doivent se démarquer avantageusement sur les marchés mondiaux et créer de la richesse, notamment chez les communautés vivant de l'exploitation forestière. À cet effet, **nous recommandons que le développement de la filière bois s'appuie sur des normes rigoureuses de certification**

forestière. L'ABQ privilégie la norme de certification FSC¹, une norme reconnue internationalement et réputée comme très rigoureuse aux plans environnemental et social.

Nous appuyons également l'idée de promouvoir l'utilisation du matériau bois au Québec dans le domaine de la construction. Cet objectif avait fait l'objet d'un large consensus lors du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois.

2.2 Des forêts qui produisent plus et mieux

L'ABQ appuie le gouvernement du Québec dans son souhait de doter le Québec d'une stratégie d'aménagement forestier durable. Cette stratégie devrait toutefois être élaborée en se fixant des objectifs de haut niveau, notamment en ce qui concerne la conservation de la biodiversité et des processus écologiques. Des équipes multidisciplinaires doivent travailler de concert à l'élaboration de cette stratégie et les biologistes doivent en faire partie. Cette stratégie doit suivre le principe de précaution, être inscrite dans un cadre d'aménagement adaptatif et être basée sur l'aménagement écosystémique et la protection de territoires représentatifs.

L'ABQ est également d'avis que le rendement actuel des forêts québécoises en matière de production ligneuse devrait être amélioré, de même que la qualité des tiges produites, tant en forêt résineuse que feuillue. **Mais l'augmentation des rendements ligneux ne doit pas se faire au détriment des autres valeurs de la forêt, ni ne doit compromettre la santé et l'intégrité de l'écosystème.**

Au Sommet sur l'avenir du Québec forestier, l'objectif de « doubler à terme la valeur totale des biens et services produits par les forêts du Québec » avait fait l'objet d'un consensus. Cet objectif visait non seulement la ressource ligneuse, mais également la faune, la récréation, les paysages, etc., soit un éventail plus large de biens et services. Le présent Livre vert n'approfondit qu'un aspect soit la sylviculture. Nous croyons que la mise en valeur des autres ressources de la forêt, notamment la faune, devrait faire l'objet d'un débat public, tout comme la matière ligneuse dans le présent cas. Des analyses rigoureuses sur les valeurs écologique, économique et sociale des biens et services produits par les forêts (ex. habitat faunique, récréation, paysages, réservoir de carbone, protection des eaux, etc.) permettraient aux décideurs et aménagistes de faire des choix plus éclairés sur l'utilisation de la forêt. Les biologistes sont impliqués depuis de nombreuses décennies dans la mise en valeur de ressources fauniques et récréatives du milieu forestier et leur expertise pourrait être mise à profit.

Selon le Livre vert, on mise sur d'éventuels gains en volumes de bois générés par la sylviculture intensive pour libérer une marge de manœuvre permettant de créer des aires protégées. Or, **une véritable stratégie d'aménagement durable des forêts s'assurerait d'abord de protéger les territoires représentatifs et intacts nécessaires au maintien de la biodiversité avant d'allouer ces territoires à la foresterie, de surcroît à la foresterie intensive.** Considérant qu'il n'y a actuellement que 4,8 % d'aires protégées au Québec et que même l'atteinte d'un 8 % d'ici

¹ FSC : Conseil de l'intendance forestière (« Forest Stewardship Council »).

la fin de 2008 demeure nettement en deçà de la moyenne mondiale (11,63 %) ou des pays industrialisés (15,09 %), il devient impératif de mettre en réserve les territoires à fort potentiel de conservation. **Par mesure de précaution, il faudrait s'assurer que les zones dédiées à la foresterie, notamment les zones d'aménagement intensif, ne se situent pas dans des forêts de haute valeur pour la conservation.** Des critères écologiques devraient ainsi être considérés, et non seulement des critères forestiers et économiques tels qu'indiqué à l'orientation 1.

2.3 Confier aux milieux régionaux de nouvelles responsabilités

L'ABQ appuie cette transition des responsabilités vers les régions, mais s'attend à ce que le Ministère mette en place des mécanismes visant à s'assurer de la bonne gestion et de la protection des forêts et de l'environnement. La gestion par objectifs et résultats est un moyen souple et efficace permettant d'atteindre les buts visés en matière d'aménagement durable des forêts, tant en matière d'aménagement écosystémique que de sylviculture intensive.

2.4 Une gestion qui tient compte des changements climatiques

Les changements climatiques affecteront assurément les écosystèmes forestiers et la biodiversité. Bien que certains des effets soient prévisibles, la complexité de ce phénomène apporte davantage de questions que de réponses. Ceci devrait nous inciter à plus d'humilité et de prudence face à la nature et à l'usage que nous en faisons.

Depuis peu nous comprenons mieux l'importance de la forêt en tant que réservoir de carbone. Le potentiel de réservoir de carbone afin d'atténuer les impacts liés aux émissions de gaz à effet de serre est reconnu. Toutefois, les moyens retenus (remise en production rapide, maintien de la fertilité des sols, réduction des pertes de superficies productives) ne sont peut-être pas les plus significatifs ou efficaces pour conserver le carbone. L'ABQ met en garde le Gouvernement contre des intérêts économiques qui cherchent à utiliser cet argument en faveur d'une liquidation des forêts mûres et surannées, ce qui a résulté en la modification de l'automne dernier de la Loi sur les Forêts (a.39). L'ABQ considère que ce pouvoir discrétionnaire devrait être utilisé avec beaucoup de parcimonie et appuyé par des études scientifiques crédibles. La réforme du régime forestier devrait mettre en place de telles conditions mais le Livre vert est muet sur ces aspects, autrement que de favoriser la récolte hâtive.

3. Commentaires sur certaines orientations

3.1 « Favoriser la mise en valeur des ressources par l'implantation d'un zonage du territoire forestier »

L'ABQ peut souscrire à un certain zonage du territoire afin de clarifier les vocations, les usages compatibles et incompatibles et en faciliter la gestion. La proposition du Livre vert est de

protéger 8 % du territoire et d'allouer tout le reste de la forêt productive à l'exploitation forestière à raison de 70 % en zones d'aménagement écosystémique et de 30 % en zones d'aménagement intensif. L'ABQ considère ces balises débalancées en faveur de la production de fibre. Le concept de Triade fait référence à des superficies plus grandes de conservation (10 %) et d'aménagement écosystémique (75 %). **Allouer 28 % à la sylviculture intensive (30% du 92% résiduel) nous apparaît élevé.** La justification scientifique de la nécessité absolue de recourir à une si forte proportion du territoire nécessite d'être présentée à la population autrement que par une orientation politique. Telle que définie, cette orientation pourrait être lourde de conséquences pour la biodiversité. **L'ABQ recommande de respecter l'énoncé de la recommandation 4.1 du rapport Coulombe qui disait ceci : « Que l'aménagement écosystémique soit au cœur de la gestion des forêts publiques du Québec. »** Cela n'interdit pas le recours à des zones d'aménagement intensif, mais en restreint de beaucoup la portée.

- Les aires protégées

Il a été convenu lors du Sommet que nous viserions l'atteinte d'un 8 % d'aires protégées d'ici la fin de 2008, et qu'après nous compléterions le réseau d'aires protégées suivant les résultats d'une analyse de carences. Par conséquent, il est d'ores et déjà admis que la cible de 8 % n'est pas un plafond mais bien un minimum à atteindre. Même avec ce pourcentage, le Québec sera encore loin derrière la moyenne mondiale (11,63 %) ou des pays industrialisés (15,09 %).

Avant d'allouer au territoire forestier une vocation prioritaire à la foresterie, il faudrait d'abord compléter le réseau d'aires protégées ou à tout le moins, mettre en réserve les territoires candidats à la conservation.

En allouant une majeure partie de la forêt productive à l'exploitation forestière, il ne sera plus possible dans l'avenir de créer de nouvelles aires protégées. La marge de manœuvre disponible grâce à l'aménagement intensif reste à être évaluée. Par ailleurs, avec les impacts sur l'environnement et la biodiversité que pourrait créer l'aménagement intensif sur 28 % de la forêt productive (soit plus de 100 000 km²), peut-être que les gains en conservation (s'il y a) ne sauraient compenser pour les pertes engendrées par cette sylviculture intensive à grande échelle. Il importe que la foresterie de demain ne répète pas les erreurs de l'agriculture intensive au Québec dont nous constatons les impacts aujourd'hui.

Les aires protégées et autres usages de la forêt sont toujours perçus comme des contraintes à la foresterie. Cette façon de voir doit changer. Le développement d'une stratégie d'éducation relative à la conservation du milieu forestier s'impose.

- L'aménagement écosystémique

« L'aménagement écosystémique est un des piliers de l'application des principes de développement durable du milieu forestier »². Ce type d'aménagement doit être fait selon les

² Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. 2004. Rapport final, page 47.

règles de l'art, être fondé sur les données scientifiques et s'appliquer sur l'ensemble de la forêt aménagée.

Les fonctions et processus écologiques, nécessaires au maintien de l'intégrité de l'écosystème forestier, s'opèrent sur de très vastes échelles. Par conséquent, l'aménagement écosystémique doit s'appliquer, idéalement, sur la totalité de la forêt aménagée en tenant compte de toutes les valeurs de la forêt et notamment de la mise en valeur des produits forestiers non ligneux.

Il est important que le gouvernement ne confonde pas l'aménagement écosystémique avec la gestion intégrée des ressources, comme le texte du Livre vert le laisse supposer. Ces deux approches visent des objectifs différents, elles ne peuvent se substituer l'une à l'autre. L'aménagement écosystémique signifie un aménagement qui maintient les caractéristiques d'une forêt naturelle alors que la gestion intégrée des ressources vise la concertation et l'harmonisation des usages. Les deux approches sont complémentaires et nécessaires à l'atteinte du développement durable.

- *L'aménagement intensif*

L'aménagement intensif ne peut se faire sur 30 % du territoire sans en avoir évalué les impacts sur l'environnement et la biodiversité, de même que sur la population et les communautés autochtones. C'est plus de 100 000 km² de forêts qui pourraient devenir moins attractives pour la faune. Ces zones d'aménagement intensif seraient probablement concentrées dans le sud du Québec, près des communautés et des grands centres, là où les sols et le climat sont plus favorables à ce type d'aménagement. Or, c'est également là où la biodiversité est la plus grande et où on retrouve le plus grand nombre d'espèces menacées. C'est aussi dans ces forêts de proximité, accessibles aux populations, que les gens vont se récréer, chasser, pêcher, récolter des produits forestiers non ligneux et profiter des paysages.

Le livre vert indique que les critères utilisés pour le choix des zones d'aménagement intensif seront d'ordre forestier et économique. **L'ABQ croit que des critères environnementaux et sociaux devront absolument être considérés lors du choix des sites d'aménagement intensif.** Cela est d'autant plus important que le zonage proposé ne s'appuie sur aucune étude d'impact sur l'environnement et la biodiversité, et que cela pose un risque à l'intégrité des écosystèmes forestiers et aux autres valeurs forestières (faune, eau, paysage, etc.). L'ABQ propose que les zones d'aménagement intensif soient aménagées de façon à tenir compte des autres valeurs de la forêt, notamment dans des lieux fréquentés (paysages) ou dans des habitats fauniques.

L'ABQ apprécie la mention à l'effet que l'ensemble de la réglementation qui vise la protection de l'environnement continuerait à s'appliquer. Par conséquent, l'ABQ souhaite que l'abandon des pesticides chimiques dans l'aménagement des forêts ne soit pas remis en question. Cette restriction devrait aussi porter sur l'emploi d'OGM en milieu naturel.

L'ABQ aimerait obtenir plus de précisions sur tout ce qui concerne les zones d'aménagement intensif : les pratiques forestières prévues, les essences qui feront l'objet de

plantations, le niveau d'artificialisation de la forêt, les mesures d'atténuation des impacts sur l'environnement, les mesures de protection de la biodiversité, etc.

3.2 La décentralisation

La régionalisation de la gestion des forêts a également fait l'objet d'un large consensus au Sommet, tout comme la mise en place d'une gestion par objectifs et résultats. Ces changements majeurs dans la gestion forestière étaient également des points forts du rapport de la Commission Coulombe.

L'ABQ appuie cette transition des responsabilités vers les régions, mais s'attend à ce le Ministère mette en place des mécanismes visant à s'assurer de la bonne gestion et de la protection des forêts et de l'environnement. La gestion par objectifs et résultats est un moyen souple et efficace permettant d'atteindre les buts visés en matière d'aménagement durable des forêts, tant en matière d'aménagement écosystémique que de sylviculture intensive.

Nous croyons par ailleurs que ce nouveau partage des responsabilités en matière de gestion forestière devrait se faire avec le concours des divers professionnels forestiers dont les biologistes, les technologues forestiers et les ingénieurs forestiers. La forêt est un milieu de vie très complexe. **L'expertise des biologistes est une nécessité pour mieux planifier et encadrer l'aménagement et la protection des forêts.** À cet égard, il devient impératif que la société québécoise puisse compter sur des professionnels dûment incorporés. Nous demandons donc au gouvernement du Québec de s'empresse de soutenir l'incorporation des biologistes pour accompagner le virage forestier proposé.

- *La gestion intégrée des ressources*

Le bilan du présent régime forestier nous confirme comment la gestion intégrée des ressources devient difficile lorsqu'on a déjà alloué presque toute la forêt productive au seul usage d'exploitation de la matière ligneuse. Par conséquent, **l'ABQ croit que les décisions en regard de l'utilisation de la forêt (p. ex. le zonage) ne devraient pas être prises en amont du transfert de la gestion aux régions.** Les régions auront besoin de latitude afin de mettre en œuvre une véritable gestion intégrée des ressources, laquelle permettra d'harmoniser les différents usages (conservation, récréation, foresterie extensive ou intensive, etc.).

Ce sera aussi l'occasion d'établir de nouveaux partenariats avec les communautés autochtones. Pour les Premières nations, la forêt représente plus que des « ressources » à exploiter, elle est un milieu de vie et un lieu de transmission de la culture et un pôle d'affirmation identitaire.

4. Conclusion

Le Livre vert propose un virage intéressant et courageux à certains égards, tels la décentralisation des pouvoirs en matière de gestion et d'aménagement forestier et l'abandon du système d'attribution des volumes de bois basé sur les CAAF. Toutefois, cette décentralisation ne peut s'exercer efficacement que si les décideurs en région possèdent les compétences requises, une information adéquate et une marge de manœuvre quant à l'utilisation des ressources forestières (bois, faune, paysages, produits non ligneux, etc.). À cet effet, l'ABQ croit que l'expertise des biologistes est une nécessité pour mieux planifier et encadrer l'aménagement et la protection des forêts. Par ailleurs, le zonage proposé dans le Livre vert, à raison de 70 % en zones d'aménagement écosystémique et de 30 % en zones d'aménagement intensif, vient réduire cette marge de manœuvre.

En regard des impacts potentiels sur la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes que pourrait causer une proportion aussi importante dédiée à la sylviculture intensive, l'ABQ trouve cette orientation inquiétante.

Certaines lacunes dans le Livre vert ont été soulevées, à savoir le peu d'importance accordé à l'intégration des compétences dans la gestion forestière, à l'éducation et à la recherche ainsi qu'aux partenariats avec les Premières nations.

Lors de la consultation sur la mise à jour du régime forestier en 1998, l'ABQ manifestait le désir de ses membres d'assumer un rôle plus actif que celui qui leur a été dévolu jusqu'à maintenant dans la gestion des ressources forestières. Force est de constater que la situation en 2008 nécessite plus encore qu'auparavant l'apport des biologistes afin de redonner confiance à la population envers la gestion de cette ressource naturelle aussi importante que la forêt.

L'adoption en 1987 de la Loi sur les forêts a reconnu explicitement l'expertise des ingénieurs forestiers en leur attribuant des rôles clés dans la mise en œuvre du régime forestier. Dans le cadre de la présente réforme axée sur le développement durable, il nous apparaît essentiel que des actes professionnels puissent également être effectués par des biologistes, tant pour garantir aux yeux du public la protection des habitats fauniques que d'assurer une reddition de comptes en matière de biodiversité.